

Foire aux questions – Promotion *Participations télé supplémentaires*

1. Quelles sont les dates importantes à retenir?

Disponibilité en magasin → Le lundi 6 novembre 2017

Tirages quotidiens des Mercedes-Benz Classe B (ou 35 000 \$) → Du 1^{er} au 31 décembre 2017

Date limite de participation à la promotion *Participations télé supplémentaires* en ligne et dans les établissements de jeux → Au plus tard le jeudi 4 janvier 2018 à 21 h

Tirage des cinq participations télé supplémentaires → Le mardi 9 janvier 2018 vers 20 h

Date limite de réclamation d'une participation télé → Le vendredi 12 janvier 2018 à 16 h 30

Grand spectacle-tirage → Le dimanche 14 janvier 2018

2. Si j'habite loin des établissements de jeux de Loto-Québec, de quelle façon puis-je participer au tirage des participations télé supplémentaires?

Deux participations télé supplémentaires à gagner : inscrivez-vous en ligne à promocelebration.com au plus tard le 4 janvier 2018 à 21 h.

Trois participations télé supplémentaires à gagner : déposez votre coupon détachable dûment rempli dans l'un des quatre [casinos](#), l'un des deux [salons de jeux](#) ou l'un des 110 kiosques (dans les centres commerciaux) de Loto-Québec au plus tard le 4 janvier 2018 à 21 h.

Il n'est pas possible d'envoyer un coupon de participation par la poste. Seule une personne admissible, c'est-à-dire une personne détentrice légitime d'un billet de loterie à gratter Célébration 2018, peut participer à la promotion si elle dépose son coupon elle-même dans l'un de nos établissements.

3. Comment puis-je savoir si j'ai gagné une participation télé à la promotion *Participations télé supplémentaires*?

Les gagnants seront joints le 9 janvier 2018 au soir. S'il n'y a pas de réponse, le service à la clientèle de Loto-Québec communiquera avec les gagnants dans les 48 heures suivant le tirage. Également, dans les jours qui suivront le tirage, les noms des cinq gagnants seront affichés dans la section [Gagnants](#) du site Loteries.

4. Si un gagnant de la promotion *Participations télé supplémentaires* est impossible à joindre, est-ce qu'un autre nom sera tiré?

Non. Si le gagnant se manifeste après la date limite de réclamation d'une participation télé, c'est-à-dire après 16 h 30 le 12 janvier 2018 aux bureaux de Loto-Québec, il recevra le lot minimal de 10 000 \$.

5. Est-ce que les cinq participations télé supplémentaires sont des participations en moins dans la structure de lots?

Absolument pas. Ce sont des participations supplémentaires. Il y a donc une possibilité de 50 participants au total.

6. Est-ce que la clientèle des autres provinces peut participer à Célébration?

Oui. Cependant, les billets Célébration 2018, au coût de 25 \$, sont en vente exclusivement au Québec. Les consommateurs peuvent se procurer un billet chez n'importe quel des 8 500 détaillants à travers la province.

7. Est-ce que les détenteurs de billets Célébration des autres provinces peuvent aussi participer à la promotion *Participations télé supplémentaires*?

Oui. La seule façon de participer pour une personne de l'extérieur du Québec est de déposer le coupon de participation dans l'un de nos quatre [casinos](#), l'un des deux 2 [salons de jeux](#) ou l'un de nos 110 kiosques (dans les centres commerciaux) de Loto-Québec, au plus tard le 4 janvier 2018 à 21 h. Il n'est pas possible d'envoyer le coupon de participation par la poste.

Il n'est pas possible pour une personne de l'extérieur du Québec de participer au tirage des deux participations télé supplémentaires en ligne à [promocelebration.com](#). Pour être admissible au tirage des participations télé supplémentaires en ligne, il faut être un résident du Québec et être physiquement au Québec au moment de l'inscription.

8. Est-il possible d'assister au tirage des participations télé supplémentaires le 9 janvier 2018?

Oui. Le tirage aura lieu vers 20 h au Casino de Montréal, au bar Valet de carreau, au niveau A (près du mur multimédia dans l'aire promotionnelle).

9. Est-ce que le tirage des participations télé supplémentaires sera diffusé?

Oui. Le tirage des participations télé supplémentaires dans les établissements de Loto-Québec sera filmé. Il sera possible de visionner la vidéo en différé sur le site [Loteries](#) de Loto-Québec ou en direct sur la [page Facebook des Loteries](#).

Le tirage des participations télé supplémentaires en ligne à [promocelebration.com](#) est un tirage électronique. Par conséquent, il ne sera pas filmé.

10. Est-il possible de se procurer un billet Célébration en casino ou en salon de jeux?

Oui. Dans chacun des quatre casinos et des deux salons de jeux, il est possible d'acheter plusieurs produits de loterie, y compris Célébration 2018.

11. De quelle façon puis-je assister au spectacle?

L'enregistrement du spectacle n'est pas ouvert au grand public.

Questions relatives à l'inscription sur Internet et au formulaire Web

12. Code Internet et code d'accès, est-ce pareil?

Oui. Le code Internet est le code d'accès. Il se trouve sur la portion 22-7003 du billet Célébration 2018. Vous devez l'entrer dans la case Code Internet.

13. Dois-je entrer les traits d'union du code Internet? Dois-je respecter les majuscules et les minuscules?

Vous pouvez taper ou non les traits d'union du code Internet, c'est à votre choix. Ce code peut être entré en majuscules ou en minuscules.

14. À quoi sert le code brouillé?

La saisie des caractères du code brouillé nous permet de garantir que l'inscription sera bel et bien effectuée par une personne réelle, et non par un programme automatisé. Si vous ne

parvenez pas à lire le code, vous pouvez essayer d'en générer un autre en cliquant sur le lien Voir un autre code brouillé, qui se trouve sous l'image.

15. Est-il nécessaire de conserver le numéro de confirmation?

Le numéro de confirmation apparaît une fois votre inscription enregistrée. Il vous est fourni à titre de validation d'inscription. Vous n'êtes pas obligé de le conserver.

16. Que dois-je faire si mon ordinateur ne semble pas vouloir fonctionner lorsque je suis sur la page d'inscription?

Le système d'exploitation de votre ordinateur ou votre navigateur Web peuvent être en cause. Notre site est conçu pour soutenir tous les navigateurs Web, selon les standards recommandés par le W3C ou selon des standards reconnus. Veuillez consulter les pages suivantes au besoin : lotoquebec.com/loteries/nav/fr/aide-technique.

Vous éprouvez toujours des difficultés? Notez la version de votre système d'exploitation et de votre navigateur Web ou faites une capture d'écran de tout message apparaissant à l'écran de votre ordinateur.

Veillez ensuite communiquer avec le service à la clientèle de Loto-Québec au 1 866 611-LOTO (5686), sans frais, ou à service_clientele@loto-quebec.com.